

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 JANVIER 2026

**OBJET :** DÉLÉGATION DE POUVOIRS

**RAPPORTEUR :** Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux articles L. 5211-10, L. 5211-5-1, L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations conférées par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, ainsi que par le Bureau Communautaire dans le cadre de ses délégations conférées par le Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2021 :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2026-05	23/01/2026	Avenant n°1 à la convention Adapt'Agri avec l'union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes - mission haies (UFHARA)	La convention actuelle arrive à son terme au 31 décembre 2025. La collectivité souhaite continuer le partenariat dans le cadre du projet Adapt'Agri. La convention est ainsi prolongée jusqu'au 30 avril 2027. La collectivité versera au partenaire en contrepartie de sa prestation un montant maximal de 15 000 €TTC.
D-2026-06	28/01/2026	Attribution de marché pour la réalisation d'une mission d'étude géotechnique G1 pour la création d'un centre de valorisation des déchets	C'est un marché public de prestations intellectuelles, sans publicité, ni mise en concurrence préalables. Le dossier de consultation a été envoyé par l'ADIA aux entreprises suivantes : - AINGEOTECHNIQUE - CONFLUENCE - ANTEMYS INFRANEO - LGS 01 La société ANTEMYS INFRANEO a été retenue pour un montant de 5 930.00 € HT.
D-2026-07	28/01/2026	Convention de partenariat pour la réalisation de chantiers d'insertion	La CCRAPC travaille avec Les Défricheurs, depuis le 15 septembre 2017, par voie de convention de partenariat. L'équipe sera dorénavant composée de trois ouvriers à compter du 1 <sup>er</sup> février 2026. Ils ne seront désormais mobilisables que du lundi au jeudi (de 8h à 12h et de 12h30 à 16h).